



Procès-verbal

de la 4^e réunion ordinaire du conseil d'établissement
tenue le 18 décembre 2023, à 18 h



PRÉSENT	ABSENT	
---------	--------	--

X		Mme Annie Girard , membre parent
	X	Mme Béatrice Vandevelde , membre parent
X		Mme Mylène Brassard , membre parent
X		Mme Isabelle April , membre parent
X		Mme Myriam Scalabrini , membre parent
X		Mme Valérie Duclos , membre parent
	X	Mme Valérie Juby , représentante du personnel de soutien
X		Mme Brigitte Couture , représentante du service de garde
X		M. Pierre-Marc Savard , représentant du personnel enseignant
X		M. Mario Schinck , représentant du personnel enseignant
X		Mme Caroline Richard , représentante du personnel enseignant
X		M. Joël Gilbert , directeur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 50.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il a été proposé par Madame Caroline Richard et appuyé par Madame Brigitte Couture d'adopter l'ordre du jour du 18 décembre 2023 avec l'ajout du point grève.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 20 NOVEMBRE 2023.

Il a été proposé par Madame Valérie Duclos et appuyé par Madame Myriam Scalabrini d'adopter le procès-verbal du 20 novembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PAROLE AU PUBLIC

Aucune question du public.

CÉ-23/24-21

CÉ-23/24-22



5. ACCÈS À L'ÉCOLE ET À LA COUR D'ÉCOLE

Monsieur Joël Gilbert présente l'organisation pour l'accueil des visiteurs, notamment les parents, qui entrera bientôt en vigueur à l'école. En effet, le système de contrôle d'accès à l'école sera modifié de sorte que les visiteurs pourront entrer dans l'école par la porte principale entre 6 h 45 et 17 h 30. Cependant, il ne sera plus possible d'accéder au sous-sol, au corridor du rez-de-chaussée ainsi qu'au secrétariat comme avant. Le système de contrôle d'accès sera en place dans le haut de l'escalier. La porte menant au sous-sol sera verrouillée lorsque le SDG ne sera pas en fonction. Cela aura un impact important pour les parents puisque certains souhaitent retourner chercher des items sur les étages lorsqu'ils viennent chercher leur enfant au SDG.

Dans notre réalité d'avant, cela constituait un problème difficile à adresser puisque nous n'avons pas le personnel au SDG pour accompagner un élève sur les étages. Certains parents prenaient donc l'initiative de tout de même y aller puisqu'ils avaient accès et nous n'avions pas la configuration pour les en empêcher. Ce qui n'est maintenant plus le cas. Tout cela sera expliqué aux parents via un communiqué lorsque le tout entrera officiellement en vigueur. Par ailleurs, l'arrivée et le départ des élèves marcheurs peut de nouveau se faire via l'accès à la cour de la rue des Tisserands.

6. SORTIES ÉDUCATIVES

Aucune sortie.

7. GRÈVE

Il y a eu un questionnement concernant les moyens de pression. Les membres du personnel font un compte-rendu de la situation et de la suite des choses.

8. BLOC INFORMATION

7.1 PRÉSIDENTE : CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

7.2 DÉLÉGUÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Isabelle April nous fait un compte-rendu de la dernière rencontre du comité de parents du Centre de services scolaire des Sommets.

7.3 SERVICE DE GARGE

Madame Brigitte Couture nous parle du thème de la prochaine pédagogique au SDG qui aura lieu le lundi 8 janvier 2024.



7.4 PERSONNEL ENSEIGNANT

Monsieur Pierre-Marc Savard parle de l'offre des différents sports-études selon les saisons. Madame Caroline Richard parle de la visite du Magicien Freddo pour la classe CSP. De plus, elle informe le CÉ qu'un livre par classe sera tiré en lien avec la thématique de cette année scolaire.

7.5 TES

Aucun point

7.6 DIRECTION

Monsieur Joël Gilbert fait un compte-rendu de l'état de situation des travaux à notre école.

7.7 FONDATION SAINTE-MARGUERITE

Monsieur Mario Schinck informe les membres du CÉ que l'activité de la danse de Noël a amassé la somme de 2203\$. De plus, nous avons reçu un don de 172,50\$ d'un grand-papa d'un élève de notre école.

9. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il a été proposé par Madame Annie Gorad et appuyé de Madame Isabelle April de lever l'assemblée à 19 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CÉ-23/24-23

La présidente,

Le directeur,